

Le dix-sept mars deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir Salle René Grison, le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à dix-huit heures trente.

**Le Maire,
JEAN-LUC SOULARD**

SEANCE DU 25 MARS 2021

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle René Grison, sous la Présidence de M. Jean-Luc SOULARD, Maire.

Etaient présents : M. SOULARD, M. BRACONNIER, Mme BECHON, M. QUINTARD, Mme PETIT, M. BELLIN, M. CLOCHARD, Mme HERISSE, Mme BOUQUET, M. TANNEAU, Mme GRUSON, M. DELHOMME, M. MARIE, Mme PINGUET, Mme LE GOADEC, Mme ROCHAIS CHEMINEE, M. HUBERT, M. MULOT.

Participait en visioconférence: Corinne NOC (départ après le point 2021-032)

M. TANNEAU a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après rappel des délibérations des séances du deux février deux mille vingt et un, Mme ROCHAIS CHEMINEE souhaite que soit ajoutée toute son intervention relative au marronnier de la cour de la mairie :

« Mme ROCHAIS CHEMINEE précise qu'historiquement il s'agit de l'Arbre de la Liberté de Rouillé et pour cette raison elle est opposée à ce qu'on l'abatte. Elle souhaite également que soient vérifiés les dégâts qu'il provoquerait. ».

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : 2021-036 Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche : vente du lot 24

L'ordre du jour est abordé.

A/ BUDGET COMMUNE

2021-016 – Approbation du compte de gestion du budget Commune 2020

M. BRACONNIER présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion 2020 dressé par M. le Trésorier Municipal.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- Ayant pris connaissance du budget primitif 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du compte de gestion dressé par M le Trésorier Municipal, de l'état des restes à réaliser ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

2021-017– Vote du compte administratif du budget Commune 2020

M le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, passe la parole à M. BRACONNIER, adjoint.

M. BRACONNIER présente :

- par chapitre, la section de fonctionnement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
RECETTES	1 857 549.98 €
DEPENSES	1 588 778.27 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	268 771.71 €
EXCEDENT REPORTE 2019	200 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	+ 468 771.71 €

- par chapitre, la section d'investissement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
RECETTES	708345.76 €
DEPENSES	565 157.22 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	143 188.54 €
EXCEDENT 2019 REPORTE	761 369.96 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	+ 904 558.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats tels que définis ci-dessus, à la majorité des 18 votants.

2021-018 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2020 de la Commune, qui fait apparaître :

- un excédent en fonctionnement de 468 771.71 € ;
- un excédent d'investissement de 904 558.50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide d'affecter en réserves au compte 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisé, en recettes d'investissement, la somme de 268 771.71 €
- décide d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 pour la somme de 200 000.00 € ;
- décide d'affecter l'excédent d'investissement en recettes de la section d'investissement, au compte 001 pour la somme de 904 558.50 €.

2021-019 – Vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour 2021

M le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour 2021.

Depuis plusieurs années les taux sont augmentés de 0.5%, les augmentations ne rapportent pas beaucoup à la Commune. M. le Maire indique qu'il reste attentif à ce que la population puisse supporter la hausse des taux d'imposition.

Aujourd'hui il faut se rendre à l'évidence, le budget de fonctionnement est de plus en plus difficile à équilibrer car les recettes diminuent et les dépenses augmentent de manière continue.

Il ne serait pas raisonnable d'attendre le dernier moment pour augmenter les taux d'imposition qui restent un des seuls leviers de recettes supplémentaires. Certaines communes y sont contraintes aujourd'hui par manque d'anticipation.

M le Maire propose d'augmenter le taux des deux taxes foncières de 1.5 %.

M. MULOT rappelle que la part départementale sera versée aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité avec deux abstentions, décide :

- d'augmenter les taux pour l'année 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 1.5 % ;
- d'adopter les taux du tableau de l'état 1259 TH-TF comme suit :

Une communication explicative sera faite aux habitants.

2021-020 – Participation financière 2021 de la Commune au Budget CCAS

M le Maire propose une subvention prévisionnelle de 50 000 € au budget CCAS. Après examen de plusieurs années du budget du CCAS, il apparaît que les excédents se résorbent et laissent apparaître un déséquilibre du budget. C'est pourquoi, le CCAS versera cette année et les années à venir le loyer de 35 000€ au budget communal et la Commune attribuera une subvention d'équilibre au budget du CCAS de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, entérine cette proposition qui fera l'objet d'une dépense de la section de fonctionnement du budget communal à l'article 657362 et d'une recette de la section de fonctionnement au budget du CCAS à l'article 7474 pour 50 000 €.

2021-021– Vote du Budget Primitif 2021 Section de Fonctionnement

M le Maire précise en préambule que les dotations de l'Etat perçues en recettes de fonctionnement n'augmentent pas, elles ne font que diminuer et il est de plus en plus difficile d'équilibrer le budget. Aussi, un grand nombre de charges sont incompressibles, les charges de personnel notamment mais l'indemnité versée au SIVOS pour assurer son fonctionnement. La contribution du SIVOS a augmenté de 2% les deux dernières années, pour 2021 l'augmentation est d'1% pour un montant de 5 825.30 €. Le versement de cette contribution met en difficulté certaines communes et une réflexion est en cours relative au financement du SIVOS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2021 de la section de fonctionnement, par chapitre, comme suit :

DEPENSES

011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	381 700.00 €
012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	522 600.00 €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	668 200.00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	45 000.00 €
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500.00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 000.00 €
022 – DEPENSES IMPREVUES	10 000.00 €
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 895 000,00 €

RECETTES

002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	200 000.00 €
013 – ATTENUATION DE CHARGES	4 000,00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 000,00 €
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	20 600,00 €
73 – IMPOTS ET TAXES	788 200,00 €
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	645 000.00 €
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	145 200,00 €
76- -PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	1 895 000,00 €

2021-022– Vote du Budget Primitif 2021 Section d'investissement

M le Maire présente le projet de budget d'investissement du Budget Primitif 2021.

Mme Rochais Cheminée indique qu'avec son expérience d'ancien maire, tient à faire 2 remarques, sur le plan financier, d'une part et sur le choix des investissements et de leur mode de financement, d'autre part.

Sur le plan financier, en fin de mandat en 2019, les services financiers de Grand Poitiers avaient rendu compte de ses analyses des finances de la commune de Rouillé et avaient mis en garde l'ancien conseil sur la prudence à avoir pour les futurs investissements communaux. Les finances de la commune de Rouillé, bien gérées depuis les mandats précédents, a toujours eu une réserve de trésorerie très satisfaisante. Cependant, depuis plusieurs années les dotations de l'État sont en baisse et ne permettent plus de reconstituer une nouvelle épargne. Seul le recours à l'impôt (via la taxe foncière) associée à une extrême prudence des nouveaux investissements pourraient maintenir ou constituer une nouvelle épargne.

Sur le choix des investissements et leur mode de financement, Mme Rochais Cheminée fait remarquer au Conseil Municipal, qu'il est surprenant que pour l'extension des logements de la résidence d'autonomie, La Rose d'Or, un emprunt n'ait pas été envisagé, au vu des taux d'emprunt bancaires extrêmement bas, au lieu d'utiliser les fonds de trésorerie de la commune, et par conséquent diminuer l'épargne communale.

D'autre part, le choix de nombreux investissements paraît imprudent. Certains pourraient être reportés ou étalés sur la durée du mandat, notamment les travaux de réhabilitation du centre social en logement d'urgence (80 000€) et la démolition de la Cure (40 000€).

M. le Maire indique que les travaux de la Rose d'or sont incontournables et débiteront en 2021 tout comme les travaux d'aménagement des ateliers municipaux que nous avons jugé nécessaires en raison de l'état actuel des conditions d'accueil des agents municipaux. Le projet avait déjà été évoqué lors du précédent mandat.

M. le Maire indique également qu'il a sollicité les services financiers de Grand Poitiers pour travailler sur une prospective financière (projections sur plusieurs années) et qu'il est en attente du retour de cette analyse avant de proposer au conseil municipal, d'effectuer une consultation auprès des banques pour un emprunt selon la stratégie à adopter et en fonction de la santé financière de la Commune.

Un certain nombre d'investissement de ce budget ne seront pas forcément réalisés et seront reportés. Il s'agit d'un budget prévisionnel.

Concernant les travaux de réhabilitation du Centre social, Mme Rochais Cheminée fait remarquer qu'en tant qu'ancienne professionnelle du secteur social, la politique sociale d'une commune est d'intégrer les personnes en difficulté et non de courir le risque de les stigmatiser aux yeux de tous, sans intimité. Transformer le rez-de-chaussée du centre social en logement d'urgence est une erreur. La situation même du logement risque de mettre en difficulté les personnes accueillies en étant stigmatisées. D'autre part, ne disposant d'aucun jardin ou lieu clos, les éventuels enfants ne seraient pas en sécurité sur la place et dans de bonnes conditions de vie, alors que la commune dispose actuellement d'un logement vacant dans la résidence des gendarmes qui serait nettement plus approprié. Ou à défaut de démolir la Cure, comme l'a proposé Me. NOC, celle-ci pourrait être réhabilitée et transformée en logement d'urgence.

M. le Maire précise que la priorité pour 2021 sera l'agrandissement de la Rose d'or et l'aménagement des ateliers municipaux.

Pour ces raisons, Mes. Rochais Cheminée et Noc votent contre ce budget primitif d'investissement qui leur semble imprudent et met en danger la trésorerie future de la commune.

Ms. Mulot et Hubert expriment eux aussi quelques réserves sur ce budget primitif d'investissement, qui leur semble ambitieux et qui exigera d'être très prudent, quitte à ne pas réaliser ou à retarder certains investissements sur la durée du mandat actuel, afin de préserver au maximum la trésorerie communale, sachant que la baisse des dotations de l'État n'ira qu'en décroissant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec deux voix contre et une abstention,

- décide de créer deux opérations d'investissement : Opération 140 Ateliers municipaux et Opération 141 Rénovation du Centre Social
- vote la section d'investissement, par chapitre opérations ainsi que les articles dits non individualisés, comme suit :

DEPENSES

ARTICLES DITS NON INDIVIDUALISES	335 700.00 €
OPERATION 30 / ACHAT D'IMMEUBLES	89 600.00 €
OPERATION 103 / MOBILIER – MATERIEL	124 000.00 €
OPERATION 109 / VOIRIE	29 600.00 €
OPERATION 118 / AGENCEMENT DE BATIMENTS	237 300.00 €
OPERATION 123 / EGLISE	39 500.00 €
OPERATION 131 / ENVIRONNEMENT	36 000.00 €
OPERATION 135 / AMENAGEMENT DE LA MAIRIE	4 300.00 €
OPERATION 137 / TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	5 000.00 €
OPERATION 138 / CENTRE D'INTERPRETATION SUR L'INTERNEMENT	52 000.00 €
OPERATION 139 / AGRANDISSEMENT DE LA ROSE D'OR	602 000.00 €
OPERATION 140 / ATELIERS MUNICIPAUX	100 000.00 €
OPERATION 141 / RENOVATION DU CENTRE SOCIAL	80 000.00 €

RECETTES

ARTICLES DITS NON INDIVIDUALISES	1 501 300.00 €
OPERATION 30 / ACHAT D'IMMEUBLES	39 000.00 €
OPERATION 139 / AGRANDISSEMENT DE LA ROSE D'OR	194 700.00 €

Soit :

TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	1 735 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	1 735 000.00 €

B/ BUDGET LOTISSEMENT DE LA GRANDE VALLEE 2^{ème} TRANCHE**2021-023 – Approbation du compte de gestion du budget Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche 2020**

M.BRACONNIER présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de gestion 2020 dressé par M. le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;
Ayant pris connaissance du budget primitif 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du compte de gestion dressé par M. le Trésorier Municipal, de l'état des restes à réaliser ;
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

2021-024 – Vote du compte administratif du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche 2020

M le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, passe la parole à M. BRACONNIER, adjoint.

M. BRACONNIER présente :

- par chapitre la section de fonctionnement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
RECETTES	33 956.37 €
DEPENSES	33 955.95 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.42 €
DEFICIT 2019 REPORTE	-162.03 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 161.61 €

- par chapitre la section d'investissement, réalisée en résultat cumulé, à hauteur de :	
RECETTES	33 955.95 €
DEPENSES	33 955.95 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00 €
DEFICIT 2019 REPORTE	-33 955.95 €
RESULTAT DE CLOTURE	-33 955.95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats tels que définis ci-dessus, à l'unanimité des 18 votants.

2021-025 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021

M. BRACONNIER indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2020 du Budget Lotissement de la Grande Vallée, 2^{ème} tranche, qui fait apparaître :

- un déficit en fonctionnement de 161.61 € ;
- un déficit d'investissement de 33 955.95 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide d'affecter au compte 002 / Déficit antérieur de fonctionnement à reporter, en dépenses de fonctionnement, la somme de 161.61 € €
- décide d'affecter le déficit d'investissement en dépense de la section d'investissement, au compte 001 pour la somme de 33 955.95 €.

2021-026 – Vote du budget primitif 2021 Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche section de fonctionnement

M le Maire présente la proposition suivante pour le budget de fonctionnement :

DEPENSES	
002 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	161.61 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	0.00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	0.00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 955.95 €
043 – OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0.00 €
TOTAL DEPENSES	34 117.56 €

RECETTES	
70 – PRODUIT DES SERVICES	117.56 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 000.00 €
043 – OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0.00 €
TOTAL RECETTES	34 117.56 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section de fonctionnement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

2021-027 – Vote du budget primitif 2021 Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche section d'investissement

M le Maire présente la proposition suivante pour le budget d'investissement :

DEPENSES

001 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	33 955.95 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES	0.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 000.00 €
TOTAL DEPENSES	67 955.95 €

RECETTES

16 – EMPRUNTS ET DETTES	34 000.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 955.95 €
TOTAL RECETTES	67 955.95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section d'investissement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

C/ BUDGET LOTISSEMENT DE LA GRANDE VALLEE 3^{ème} TRANCHE

2021-028 – Approbation du compte de gestion du budget Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche 2020

M. BRACONNIER présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de gestion 2020 dressé par M. le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Ayant pris connaissance du budget primitif 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, de l'état des restes à réaliser.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

2021-029 – Vote du compte administratif du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche 2020

M le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, passe la parole à M. BRACONNIER, adjoint.

M. BRACONNIER présente :

- par chapitre la section de fonctionnement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :

RECETTES	740 060.15 €
DEPENSES	749 462.09 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 9 401.94 €
DEFICIT 2019 REPORTE	-705.41 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 10 107.35 €

- par chapitre la section d'investissement, réalisée en résultat cumulé, à hauteur de :

RECETTES	738 480.15 €
DEPENSES	676 436.51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	62 043.64 €
DEFICIT 2019 REPORTE	-477 315.02 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 415 271.38 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats tels que définis ci-dessus, à l'unanimité des 18 votants.

2021-030 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021

M.BRACONNIER indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2020 du Lotissement de la Grande Vallée, 3^{ème} tranche, qui fait apparaître :

- un déficit en fonctionnement de 10 107.35 € ;
- un déficit d'investissement de 415 271.38 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide d'affecter au compte 002 / Déficit antérieur de fonctionnement à reporter, en dépenses de fonctionnement, la somme de 10 107.35 €
- décide d'affecter le déficit d'investissement en dépense de la section d'investissement, au compte 001 pour la somme de 415 271.38 €.

2021-031 – Vote du budget primitif 2021 Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche – section de fonctionnement

M le Maire présente la proposition suivante pour le budget de fonctionnement :

DEPENSES

002 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	10 107.35 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000.00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	9 000.00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	627 831.31 €
043 – OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	9 000.00 €
022 – DEPENSES IMPREVUES	2 000.00 €
TOTAL DEPENSES	667 938.66 €

RECETTES

70 – PRODUIT DES SERVICES	188 938.66 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	470 000.00 €
043 – OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	9 000.00 €
TOTAL RECETTES	667 938.66 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section de fonctionnement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

2021-032 – Vote du budget primitif Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche 2021 – section d'investissement

M le Maire présente la proposition suivante pour le budget d'investissement :

DEPENSES

001 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	415 271.38 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES	52 000.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	470 000.00 €
TOTAL DEPENSES	937 271.38 €

RECETTES

001 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €
16 – EMPRUNT ET DETTES	309 440.07 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	627 831.31 €
TOTAL RECETTES	937 271.38 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section d'investissement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

Mme NOC quitte la séance

D/ AFFAIRES GENERALES

Aménagement des Ateliers municipaux

Point reporté

M. le Maire indique que quatre entreprises ont été contactées (Lumin'o, Braconnier-Mineau, Revereau et Dabin) pour réaliser les travaux d'aménagement des ateliers municipaux. Les devis seront présentés lors de la séance du 20 mai 2021.

Mme ROCHAIS CHEMINEE demande si d'autres devis comparatifs ont été demandés. M. le Maire lui répond que non et que pour de futurs travaux, d'autres entreprises rullicoises seront contactées.

Agrandissement de la Rose d'or : Choix du coordonnateur SPS

Point reporté

Agrandissement de la Rose d'or : Choix du Bureau de contrôle

Point reporté

2021-033– Sécurisation de la Rue Impériale au Grand Breuil

M. le Maire rappelle que les travaux de voirie de sécurisation de la Rue Impériale au Grand Breuil sont réalisés par Grand Poitiers. Ces travaux sont inscrits au Plan Pluriannuels d'Investissement pour cette année.

Un plan a été adressé à chaque habitant du Grand Breuil pour présenter le projet et recueillir les suggestions et remarques auxquelles nous avons répondu.

Ces travaux répondent à une demande des parents du Grand Breuil en insécurité pour accompagner les enfants au transport scolaire.

M. HUBERT demande que soient positionnés des panneaux de limitation de la vitesse à 50 km/h, pour rappeler la réglementation dans les agglomérations.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le projet de travaux de sécurisation de la Rue Impériale.

2021-034– Tarifs de location de bureaux

M. le Maire propose de fixer des tarifs de location des trois bureaux des locaux situés 1 et 3 rue Mélusine. Il y a une demande de location et en fixant les tarifs nous allons aussi pouvoir proposer les locaux aux professionnels.

	Bureau 1 & 2	Bureau utilisé que la demi-journée Bureau 1&2	Bureau 3	Bureau utilisé que la demi-journée Bureau 3
½ journée	15 €	15 €	20 €	20 €
1 jour	25 €		25 €	
1 mois	300 €	200 €	320 €	210 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessus.

2021-035– Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche : vente du lot n°35

M le Maire explique que pour la vente d'une parcelle de lotissement, une commune de plus de 2 000 habitants doit consulter le Service des domaines à la Direction régionale des finances publiques. Le prix des parcelles du lotissement Grande Vallée 3^{ème} tranche avait été fixé le 5 juillet 2014 par le Conseil Municipal en collaboration avec le trésorier et le notaire, à 42 € prix net au m².

M le Maire propose de fixer la vente de la parcelle n° 35, cadastrée section AN n°60 de 675 m², à M. M. et Mme LEBREDONCHEL pour un montant de 28 350.00 euros net.

Vu l'avis du service des Domaines qui fixe la valeur vénale du bien à 35.60 € HT le mètre carré ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2014 fixant le prix de vente du mètre carré de terrain viabilisé dans le lotissement communal dit « la Grande Vallée » 3^{ème} tranche à 42 € TTC le mètre carré ; terrain soumis à la TVA sur marge ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- accepte la vente de la parcelle ci-dessus énoncée au prix du mètre carré défini par délibération du Conseil Municipal, soit 28 350.00 € TTC, ce prix comprend une TVA sur marge de 4 224.38 € et un prix hors TVA sur marge de 24 125.63 € ;
- autorise M le Maire à signer tous les actes, documents et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire auprès de Maître MONGIS, notaire à Fontaine le Comte, en charge de ce dossier.

Cette recette sera imputée au budget lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche.

2021-036– Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche : vente du lot n°24

M le Maire explique que pour la vente d'une parcelle de lotissement, une commune de plus de 2 000 habitants doit consulter le Service des domaines à la Direction régionale des finances publiques. Le prix des parcelles du lotissement Grande Vallée 3^{ème} tranche avait été fixé le 5 juillet 2014 par le Conseil Municipal en collaboration avec le trésorier et le notaire, à 42 € prix net au m².

M le Maire propose de fixer la vente de la parcelle n° 24, cadastrée section AN n°49 de 767 m², à la SCI COUDREAU du Grand Clou pour un montant de 32 214.00 euros net.

Vu l'avis du service des Domaines qui fixe la valeur vénale du bien à 35.60 € HT le mètre carré ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2014 fixant le prix de vente du mètre carré de terrain viabilisé dans le lotissement communal dit « la Grande Vallée » 3^{ème} tranche à 42 € TTC le mètre carré ; terrain soumis à la TVA sur marge ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- accepte la vente de la parcelle ci-dessus énoncée au prix du mètre carré défini par délibération du Conseil Municipal, soit 32 214.00 € TTC, ce prix comprend une TVA sur marge de 4 800.14 € et un prix hors TVA sur marge de 27 413.86 € ;
- autorise M le Maire à signer tous les actes, documents et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire auprès de Maître MONGIS, notaire à Fontaine le Comte, en charge de ce dossier.

Cette recette sera imputée au budget lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche.

Convention de location avec Valocime SaS

Point reporté

Questions diverses

Vaccination

M. le Maire indique qu'une réunion a lieu actuellement à Lusignan au sujet de l'organisation de la vaccination, en présence des infirmiers de Rouillé. Nous attendons de connaître l'organisation pour contacter les personnes de plus de 75 ans.

Incendie

Un incendie a eu lieu mardi après-midi Rue Mélusine, les sinistrés sont actuellement relogés chez des proches temporairement. Ils souhaitent revenir sur Rouillé et cherchent un logement. Les travaux de leur maison sont estimés par les experts pour une durée de 10 à 12 mois. Le Maire est en lien avec eux pour les accompagner si nécessaire.

Commission circuits de randonnées

La première randonnée, le circuit du Moulin, aura lieu le 10 avril à 14h30. Le point de rendez-vous sera fixé sur la place du Puits.

Les prochaines randonnées sont programmées le 24 avril, le 15 mai et le 29 mai 2021.

Borne électrique

Mme HERISSE indique qu'une personne n'arrive pas à recharger son véhicule électrique à Rouillé alors que son badge fonctionne dans les autres communes.

Vérifier auprès de Sorégies.

Prochain Conseil Municipal : le jeudi 20 mai 2021

La séance est levée à 20h45.